

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

SESSIONS PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE 2024

RAPPORT EXTERNE

LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

NOR : MENH2033191A JORF n°0025 du 29 janvier 2021 EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

ÉPREUVES D'ADMISSION

1. Épreuve de leçon.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures

Durée de l'épreuve : une heure répartie de la manière suivante :

- Français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie ;
- Mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie.

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.



2. Épreuve d'entretien.

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant les connaissances scientifiques du développement et de la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation sur un sujet donné par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance. Il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes où le candidat débute par une présentation (cinq minutes maximum) des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

Le second temps de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. **Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.**

Durée de préparation : trente minutes pour la première partie

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes répartie de la manière suivante :

- 1^{ère} partie : trente minutes, l'exposé de quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie ;
- 2^{ème} partie : trente-cinq minutes

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points.

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.



3. Épreuve facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à participer à l'épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Le candidat dispose de dix minutes pour, dans la langue choisie, se présenter rapidement et exposer les éléments relatifs à un document didactique ou pédagogique de deux pages maximum, soumis au candidat lors de la préparation. Ce document peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., donné, par le jury, au moment de la préparation de l'épreuve (durée : dix minutes).

Le candidat expose ensuite en français et sur une durée de dix minutes la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document dans une séance ou une séquence pédagogique. Il explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support. Un échange de dix minutes avec le jury dans la langue vivante étrangère choisie permet d'élargir le champ des connaissances sur la didactique et la pédagogie de l'enseignement des langues vivantes.

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.



REMARQUES GENERALES

Les jurys apprécient les efforts de langue et de communication orale des candidats, mais relèvent parfois un niveau de langue inapproprié, pénalisant pour ce concours et la fonction envisagée. Il convient également d'éviter les familiarités.

La plupart des candidats a bien identifié les attendus des épreuves et a été capable d'analyser les documents avec pertinence en apportant des connaissances complémentaires. D'autres candidats sont restés au niveau de la paraphrase.

Différentes difficultés ont été identifiées :

- ✚ Un manque de connaissances didactiques (enjeux notionnels et obstacles à l'apprentissage) et, en conséquence, un formalisme des propositions, plaquées artificiellement ou restant très générales, peu nourries.
- ✚ Des conceptions erronées des enseignements avec une représentation de la classe uniquement fondée sur des souvenirs d'élèves et donc une idée très approximative des attentes.

Epreuve de leçon

Remarques générales

Le jury recommande aux candidats la lecture des ressources institutionnelles tels que les documents Eduscol, les guides fondamentaux, les repères de fin d'année pour les niveaux de classe du CP au CM2 et les programmes. La lecture de ces documents doit permettre aux candidats de mieux identifier les enjeux des différents niveaux au sein des différents cycles.

Conseils aux futurs candidats - Exposé

Capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision

- Il est attendu des candidats un niveau de langage clair et approprié au contexte du concours et du métier visé.
- La préparation de la forme (débit de parole, structuration, durée) doit être anticipée et ne peut s'improviser.
- L'exposé constitue l'amorce de l'entretien, il est donc nécessaire qu'il soit structuré : introduction, développement et présentation de la séance, conclusion. Le jury apprécie l'annonce d'un plan.
- Les exposés sont souvent trop courts (de 3 à 8 minutes) pour une durée proposée de 10-15 minutes. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à la préparation de celui-ci. En effet, si un exposé d'une durée inférieure n'est pas pénalisé, le jury déconseille cependant au candidat de ne pas utiliser la totalité du temps, car cela se traduit souvent par une exploitation incomplète du sujet.

Aptitude à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les fondements scientifiques en lien avec le sujet

- Le candidat doit lire attentivement la consigne et prendre connaissance des documents du dossier. S'il n'est pas attendu que tous les documents soient utilisés dans la séance présentée, le candidat doit cependant veiller à justifier les choix opérés.



- Le jury évalue la capacité du candidat à synthétiser les questionnements et les connaissances scientifiques qui permettent de maîtriser le sujet.
- La présentation des documents contenus dans le dossier ne doit pas se résumer à la lecture de l'auteur, le type de document et la date. Le jury attend dès cette introduction que le candidat puisse en extraire les éléments pertinents et faire preuve d'analyse.

Conseils aux futurs candidats - Entretien

Qualité de la communication

- La majorité des candidats s'inscrivent dans l'échange avec le jury, mais restent focalisés sur la séance qu'ils ont proposée. Les candidats les mieux préparés sont à l'écoute et réactifs. La réussite de l'entretien est souvent liée à la capacité du candidat à se saisir des questions du jury pour réviser ou ajuster ses propositions de départ, en s'appuyant sur une bonne connaissance des processus d'apprentissage.
- Certains candidats réussissent, dès la présentation des documents, à proposer une analyse qui servira dans la suite de l'exposé. Les meilleurs candidats font référence à la différenciation et à l'évaluation.

Connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage

- La connaissance des enjeux des cycles 1, 2 et 3 est essentielle, ainsi que celle des priorités nationales.
- Les candidats peuvent prendre appui sur les résultats aux évaluations nationales des acquis des élèves en français et en mathématiques pour justifier les choix opérés.
- Il est recommandé d'envisager des modalités pédagogiques variées (travail de groupe, individuel, en binôme etc.) au service d'un objectif pédagogique. De même, on valorisera la référence à la différenciation pédagogique dans toute présentation de séance.

Capacité à approfondir et à élargir les aspects scientifiques du dossier et de la présentation

- Des connaissances didactiques parfois très insuffisantes ne permettent pas de construire un exposé structuré. Il est recommandé de s'approprier les connaissances didactiques « de base » en français et mathématiques afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles.
- En français, il est utile d'avoir quelques références pour développer des éléments de réflexion sur les apprentissages en lecture et compréhension, écriture, acquisition du lexique et étude de la langue. Les programmes et les repères de progression sont des sources d'information indispensables.
- Le propos des candidats semble globalement plus imprécis et plus confus en mathématiques qu'en français. Les notions sont moins maîtrisées, ce qui donne des présentations souvent approximatives (notions mathématiques - calcul mental, fractions, nombres décimaux - et concepts de base - chiffre/nombre, nombres entiers, technique opératoire...).
- La place de la manipulation mathématique pour tous les cycles est inconnue de certains candidats. Les enjeux de la résolution de problème ne sont pas appréhendés, ni son enseignement.



- Le jury valorise les entretiens avec des candidats qui établissent des liens au sein de la discipline, mobilisent des références scientifiques à des chercheurs, écrits, mouvements, théories...

Capacité à approfondir et à élargir les aspects pédagogiques et didactiques du dossier et de la présentation

- Il est essentiel de réfléchir au rôle et à la place de l'enseignant lors de la séance. Ainsi, le candidat veillera à considérer avec la même attention l'activité de l'enseignant et celle de l'ensemble des élèves, comme lors de la conception d'une séance et d'une fiche de préparation.
- Le jury conseille aux candidats de caractériser les durées des différentes phases de la séance, en essayant de penser la temporalité réelle d'une classe et en prenant en compte la capacité attentionnelle des élèves.
- La place du jeu et de la manipulation dans les apprentissages doit être considérée comme essentielle.
- La connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage est très hétérogène selon le parcours du candidat et son niveau de préparation du concours. N'ayant jamais été en observation en classe, certains candidats ont une connaissance uniquement théorique du fonctionnement d'une classe et des élèves. Ceci ne constitue pas un obstacle dès lors que le candidat se place dans une posture de réflexion et de dialogue avec le jury, et peut s'appuyer sur des références institutionnelles.
- La mise en relation avec d'autres disciplines ou le prolongement sur d'autres niveaux d'enseignement constituent des opportunités d'élargir le propos.
- De manière transversale, la connaissance des ressources pouvant favoriser le bien être à l'école et, ce faisant, la réussite des élèves, tels que le développement des compétences psychosociales permet également d'élargir le propos.

Epreuve d'entretien

Remarques générales

Les candidats manquent souvent d'éléments concernant le développement de l'enfant. Les exposés sont souvent très descriptifs, avec peu de propositions pédagogiques pertinentes. Une bonne connaissance des programmes d'enseignement et du cadre réglementaire est importante. De même, l'identification des ressources institutionnelles et des directives/orientations ministérielles est indispensable pour mettre en œuvre un entretien de qualité en lien avec l'actualité de l'école.

Une bonne maîtrise de la langue orale est attendue avec un souci d'élocution et de registre de langue en évitant les familiarités.

1ère partie consacrée à l'EPS

Les sujets proposés :

Les candidats doivent traiter un sujet posé par le jury, libellé selon une structure identique pour toutes les interrogations. Celui-ci précise le contexte d'enseignement :

- Le niveau de cycle et la classe
- L'objectif ou l'attendu de fin de cycle des programmes



- Le constat d'un problème à caractère didactique et/ou pédagogique précis portant sur une observation des réponses que font les élèves au cours d'une situation d'apprentissage.

Les réponses des élèves décrites sont la plupart du temps motrices, elles peuvent être également liées à leur niveau de développement ou à leurs connaissances ou attitudes.

L'exposé du candidat :

Les candidats sont invités à resituer l'APSA dans le contexte scolaire (compétence des programmes, enjeux de formation, définition de l'activité, exigences de mise en œuvre minimales).

Le candidat est libre du choix de l'activité physique support pour résoudre le problème identifié. Cette liberté de choix théorique est cependant contrainte par le contexte d'enseignement et l'attendu de fin de cycle. Quoiqu'il en soit, les candidats sont invités à justifier leurs choix pédagogiques et didactiques sans omettre la différenciation pédagogique. Il est conseillé de faire preuve de bon sens pour imaginer les obstacles et les réponses possibles des élèves au regard de leur âge.

Trop souvent, les candidats ne traitent qu'un seul aspect de la question (didactique ou pédagogique). Les jurys ont pu relever un manque de connaissances concernant les enjeux de l'enseignement des APSA. De ce fait, les candidats ont parfois proposé des situations pédagogiques peu évolutives sans utilisation du jeu des variables.

Aussi, les candidats qui ont réussi à prendre le temps d'analyser le sujet et de le comprendre, ont généralement mieux structuré leur exposé, exploité tout le temps imparti et effectué une analyse plutôt qu'une description des documents. La stratégie d'un exposé, trop préparé et appris par cœur dessert fortement le candidat.

La confusion entre progression de séances et de séquences est fréquemment observée. A ce propos, les candidats ont des difficultés à mobiliser des connaissances didactiques afin de proposer des séances justifiées et pas seulement une suite d'activités.

L'entretien avec le jury :

L'entretien est mené par le jury avec l'intention d'instaurer un dialogue avec le candidat en dépassant la simple succession de questions – réponses. Dans ce dialogue, le candidat doit faire preuve d'écoute, d'attention aux questions posées et aux hypothèses de réflexion que le jury lui suggère. Bien souvent, les questions renvoient à plusieurs champs d'interrogations et invitent à une réflexion systémique. La capacité à défendre ses propositions ne doit pas l'emporter sur l'aptitude à s'ouvrir à d'autres points de vue, à les discuter avec esprit critique.

Des candidats ont été sollicités pour partager leur expérience sportive personnelle et la mettre en lien avec les pratiques professionnelles, ce qui a pu éclairer la contribution de l'EPS à la formation du futur citoyen.

Le jury encourage vivement les candidats à se préparer pour les 3 cycles, à tous les niveaux de classe de la petite section de maternelle au CM2.



2ème partie : Mise en situation professionnelle et aptitude à se projeter dans le métier de professeur des écoles

Partie 2A : expression des motivations

Il est à souligner que la fiche de présentation renseignée par le candidat est indispensable à la passation de l'épreuve. Une réponse réaliste est attendue en prenant en compte les enjeux induits, permettant d'appréhender la capacité du candidat à se situer en fonctionnaire d'Etat.

Pour les candidats bien préparés, cette épreuve permet de mettre en valeur leurs connaissances et leur motivation, à l'inverse elle met en relief les lacunes. Les priorités ministérielles et leurs enjeux sont, alors, en général, insuffisamment connus.

Cependant, pour certains, l'entretien a permis d'engager une réelle réflexion quant à la posture professionnelle, l'éthique et la déontologie du fonctionnaire.

De nombreux candidats n'ont pas utilisé la totalité du temps imparti pour cette présentation. Les exposés sont alors très brefs et ne permettent pas de valoriser les connaissances ni les propositions pédagogiques face à des apprentissages visés.

Des erreurs de langage récurrentes ainsi qu'un registre de langue qui peut être familier ou non modélisant pénalisent fortement la prestation, ces compétences étant largement appréciées dans la projection dans le métier.

Partie 2B : Deux situations professionnelles

Cette dernière partie nécessite une connaissance des droits et devoirs du professeur des écoles et une capacité à élargir la réflexion au-delà du simple bon sens. Il s'agit, avant tout, d'apprécier le potentiel des candidats à mobiliser des ressources pertinentes, plutôt qu'à mémoriser des connaissances formelles. Les candidats sont invités à problématiser et poser le cadre afin de mieux structurer le propos.

Valeurs de la République et principe de Laïcité

Les valeurs de la République sont connues mais les candidats ont du mal à citer la charte de la laïcité et à envisager son rôle et son utilisation.

Les candidats rencontrent parfois des difficultés à se positionner clairement vis à vis de ces textes institutionnels, des choix qu'ils pourraient opérer ou des aides à solliciter. Pour certains, les valeurs sont saupoudrées et non réfléchies dans une démarche d'incarnation.

S'agissant de l'enseignement moral et civique, les candidats ne savent pas toujours ce à quoi correspond cet enseignement : ni dans les démarches, ni dans les objectifs, ni dans les enjeux.

Connaissances sur le système éducatif et sur l'école primaire

L'organisation du système éducatif avec ses valeurs, ses enjeux et ses objectifs doit être cernée. Le travail de préparation au concours doit permettre d'inscrire la réflexion sur l'ensemble des cycles. Les outils institutionnels mis à disposition (charte, référentiel...) ne sont pas toujours mobilisés spontanément. Des confusions sont même relevées.



Capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans le continuum avec le second degré :

Le référentiel métier doit être exploité préalablement aux épreuves du concours. Cela est peu maîtrisé par une grande majorité des candidats. Les différents dispositifs institutionnels sont très souvent interrogés (liaison école-collège, réseau REP et REP +, connaissances du cycle 4, dispositif 100% réussite, évaluations nationales...). Les meilleurs candidats font également référence au projet d'école dans leurs propos ou en réponse au questionnement du jury.

Capacité à se situer comme futur agent du service public : éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel

La majorité des candidats se situe comme futur agent du service public d'éducation. Même si des candidats se montrent engagés et motivés, certains font des propositions peu réalistes. Ce point est incontournable dans l'échange et peut être rédhibitoire lorsqu'il est mis en doute.

Capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative :

Les connaissances sont inégales sur ce point. La notion d'équipe et de travail en lien avec le directeur est abordée par de nombreux candidats. Il convient, cependant, de renforcer les connaissances pour dépasser le seul cercle proche de l'école.

Des candidats ont plutôt une bonne perception pour se situer au sein d'une équipe pédagogique. Ils savent également la place qu'ils occupent dans l'enseignement et celle des parents (notion de coéducation).

Capacité à prendre en compte les besoins particuliers des élèves en fonction des cycles :

Une bonne connaissance des modalités de différenciation pédagogique, proposées aux élèves en fonction de besoins éducatifs particuliers identifiés, constitue la base d'une pratique adaptée à la diversité des élèves.

Capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier :

Tous les candidats n'ont pas forcément le recul nécessaire pour se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, mais cela peut s'expliquer par le manque d'expérience sur le terrain.

Pour les candidats qui ont déjà une expérience de l'enseignement dans un contexte particulier, il est important de montrer au jury qu'il est bien conscient que cela peut différer selon les contextes et les publics. La polyvalence du métier est souvent abordée et fait souvent partie d'un critère de choix du métier.



Epreuve de langues vivantes étrangères

Capacité à communiquer :

De façon générale, peu de candidats ont utilisé les 10 minutes pour présenter leur exposé. Le niveau B2 attendu a été constaté pour la majorité des candidats. Ces candidats se sont exprimés sans lire leurs notes, de façon spontanée, dans un niveau correct, très satisfaisant mais aussi et parfois excellent dans la langue cible. Certains, malgré tout, n'avaient pas le niveau de maîtrise exigé ce qui rendait difficiles la présentation et les interactions avec le jury. Une excellente maîtrise de la langue étrangère conduit parfois les candidats à parler très rapidement et à chercher ensuite à combler le temps restant d'exposé par des éléments très généraux. Les candidats ayant une maîtrise beaucoup moins assurée prennent davantage leur temps et offrent des pistes pédagogiques construites.

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

Certains candidats n'avaient pas de connaissances (même succinctes) en didactique, en pédagogie et / ou en démarches d'apprentissage spécifiques aux LVE, par exemple, « l'approche actionnelle » souvent méconnue ainsi que les descripteurs du cadre (CECRL).

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

La plupart des candidats s'appuient sur les documents pour proposer une séquence. Lorsqu'une séance construite est développée, soit le propos suit les étapes induites par le document en le paraphrasant quand il s'agit d'une page de manuel ou d'un descriptif d'activité, soit les dispositifs mis en œuvre sont très généraux sans préciser l'organisation de la classe et les différentes étapes d'une séance.

Le lien entre les instructions officielles et les supports pratiques n'est pas toujours fait. Le rythme d'apprentissage des élèves n'est pas toujours correctement appréhendé. Quelques rares candidats élaborent des propositions très théoriques et non opérationnelles. L'éveil à la diversité linguistique et la démarche actionnelle sont souvent méconnues et peu de candidats proposent une tâche finale. Néanmoins de très bonnes prestations ont montré les capacités des candidats à s'emparer de tous les enjeux de l'enseignement d'une langue vivantes.

Conseils aux futurs candidats :

Maîtriser la langue cible ne suffit pas, il convient d'inscrire sa réflexion dans les attendus des programmes et de témoigner d'une ouverture culturelle en lien avec l'enseignement des langues vivantes en général et de la langue cible en particulier.

- Lire attentivement les consignes et les documents en tentant de les articuler entre eux. Etre en mesure d'identifier les sources des documents.
- Répondre à la consigne et exploiter tous les documents proposés. Expliciter le rôle de l'enseignant dans les situations d'apprentissage.
- Utiliser la totalité du temps imparti pour les présentations. Les exposés courts ne permettent pas de valoriser les connaissances ni les propositions pédagogiques.
- Si l'épreuve optionnelle de LVE est facultative, sa préparation ne doit pas l'être : prendre



connaissance des programmes du cycle 1 au cycle 3 ; avoir une référence des composantes d'une séance de langue type dans chaque cycle ; renforcer les connaissances des capacités visées dans le niveau A1 dans les 5 activités langagières. Se familiariser avec la démarche actionnelle et se constituer un bagage de culture générale en lien avec un ou plusieurs pays où se pratique la langue cible (fêtes, cuisine, classiques de la littérature enfantine, contes traditionnels, comptines, artistes, sports...)

- Une connaissance solide de la didactique des langues et des enjeux afférents favorisera des propositions de séquences pertinentes ainsi qu'une meilleure compréhension des questions des jurys. Les interactions avec le jury en seront facilitées.
- Le candidat doit témoigner d'une connaissance de dispositifs qui soutiennent l'enseignement d'une LVE type EMILE et réfléchir aux plus-values apportées par le numérique dans l'apprentissage des langues vivantes notamment les partenariats comme e-twinning...

